



1789

L'héritage de la Révolution française

Les événements de 1795, marqués e.a. par la capitulation de la ville de Luxembourg devant les troupes révolutionnaires le 7 juin 1795 après un siège de plus de six mois, illustrent parfaitement l'appréciation de Jean Jaurès: „Il n'y a pas à proprement parler une révolution française, il y a une révolution européenne qui a en France son sommet". Ce jugement vaut certes pour les Pays-Bas hollandais et pour les Pays-Bas autrichiens (la Belgique actuelle, dont le Luxembourg faisait partie intégrante), mais certainement pas pour le duché de Luxembourg qui a subi ces événements plutôt que de les appeler de ses vœux. Notons toutefois que le Magistrat de la ville s'empressait de faire bonne mine au mauvais jeu en adressant le message suivant au conquérant, le général Hatry:

„Vous voilà donc vainqueur d'une des plus fortes villes de guerre de l'Europe; le Magistrat de Luxembourg, les treize Maîtres représentant la Commune bourgeoise de cette ville assistés de leur syndic Vous félicitent à ce sujet, espérant que dans le traitement, la Nation française aura égard à la Cherté des Vivres que les habitans ont du Se procurer pendant le Blocus et aux autres pertes énormes déjà faites. Vous ne devez pas douter, Monsieur le Général que la bourgeoisie de Cette ville sera aussi attaché à la République

française qu'elle l'a été à la Maison d'Autriche; à ce sujet elle a donné des preuves non équivoques lors de la dernière prise faite de Cette ville en l'an 1684."

Le 1^{er} octobre 1795, la Convention décréta l'annexion des Pays-Bas autrichiens à la France. Suite à cette décision, la ville de Luxembourg devenait le chef-lieu du département des Forêts.

Cette période est décrite comme celle de la paix conquérante par les historiens de la Révolution française. C'était en effet une paix réalisée par le biais d'annexions et de conquêtes. Il s'agissait non seulement de protéger le territoire national, mais aussi de se procurer des avantages économiques. Les administrations françaises installées à Bruxelles pour la Belgique, à Aix-la-Chapelle pour la Rhénanie, imposèrent l'assignat pour leurs réquisitions. Les indemnités de guerre imposées aux Provinces-Unies procuraient de même des recettes appréciables à la République exsangue. Ces développements inspirèrent cette formule à Albert Soboul: „La guerre commençait non seulement à nourrir la guerre, mais encore à pourvoir la nation."

Au printemps de 1794 les troupes françaises avaient réussi à se regrouper face à l'ennemi extérieur. Elles prenaient l'offensive sur tous les fronts. Le 25 juin 1794, l'armée du

Nord remportait une éclatante victoire sur les troupes autrichiennes à Fleurus. Cette victoire fut suivie de l'occupation de la Belgique pendant l'été de 1794 et des Provinces-Unies pendant l'hiver suivant. La rive gauche du Rhin, à l'exception de Mayence, retomba aux mains des armées républicaines. A la même époque, les troupes révolutionnaires pénétraient en Espagne. Ces victoires finirent par ébranler la coalition formée par l'Espagne, l'Autriche, la Prusse et la Russie. L'un après l'autre, les souverains d'Europe composaient avec la République française, à commencer par la Prusse, qui la reconnaissait dans le traité de Bâle (6 avril 1795). L'avènement d'une République batave ranima les espoirs des patriotes allemands, suisses et italiens. La République batave signa la paix le 16 mai 1795, tout en concluant une alliance offensive et défensive avec la République française. Rappelons à ce sujet qu'à la veille de la Révolution française, des troubles avaient déjà éclaté dans les Pays-Bas hollandais et dans les Pays-Bas autrichiens (la Belgique actuelle). Les événements de 1789 en France avaient d'ailleurs incité les patriotes belges à s'insurger contre le régime autrichien (révolution brabançonne).

Les armées révolutionnaires, y compris l'armée de Sambre et Meuse, qui opérait sur le

territoire du Duché de Luxembourg et qui était responsable de la prise de Luxembourg, vivaient difficilement, et souvent au jour le jour, de réquisitions. Ces réquisitions ont créé, entre la population et les soldats, une certaine animosité.

Les problèmes suscités par l'annexion des Pays-Bas autrichiens, dont le Luxembourg, ont donné lieu à certains phénomènes de rejet, qui se sont amplifiés lorsque la conscription fut introduite dans les territoires annexés. Ainsi, vers 1799, „l'esprit public", sans tendre à la révolte générale, était assez peu favorable à l'annexion. En témoigne la „guerre des paysans" de 1798, qui s'étend dans le département des Forêts et dans la plupart des départements des Pays-Bas belges.

On manque toutefois d'études fouillées sur l'abolition du régime féodal, sur la vente des biens nationaux et sur l'évolution de la structure économique et sociale pendant la période révolutionnaire dans nos contrées pour déterminer si oui ou non la population a bénéficié de l'annexion française. Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que la période française, qui s'étend de 1795 à 1815, marque dans nos régions la fin de l'ancien régime et l'ouverture sur la modernité. Que cela ait été imposé par en-haut, ne change pas grand' chose à ce constat. C'est donc bel et bien une époque charnière de notre devenir national. Nous avons bénéficié un peu malgré nous de l'œuvre réformatrice de la Révolution française, même si par après un retour en arrière, une restauration aient été opérés.

Parmi les principaux acquis de la Révolution française sur notre territoire, l'on relèvera tout d'abord la liquidation de l'Ancien Régime et de ses institutions. Avec l'écroulement du régime seigneurial-féodal disparaît aussi la prééminence sociale des anciens nobles et seigneurs. Cette œuvre s'accompagne d'une véritable révolution sociale: en abolissant les survivances du servage, elle libère l'homme; en abolissant les droits féodaux, elle libère la terre. Avec le servage et les droits féodaux sont abolies toutes les entraves (corporations, jurandes, privilèges, banalités), les monopoles qui empêchaient la concurrence ou le libre choix, toutes les réglementations restrictives qui paralysaient l'initiative.

En faisant table rase de toutes les survivances féodales, en affranchissant les paysans des droits seigneuriaux et des dîmes ecclésiastiques, en détruisant les monopoles corporatifs et en unifiant le marché national, la Révolution française marque à coup sûr une étape décisive de la transition du féodalisme au capitalisme. Elle rend ainsi possible l'instauration d'un Etat moderne, qui répond aux intérêts économiques et sociaux de la bourgeoisie. L'ascension et l'affirmation de cette classe est le principal résultat de la Révolution, chez nous tout aussi bien que dans les autres régions touchées par le phénomène. La bourgeoisie a très vite compris que ses intérêts coïncident avec l'esprit et le mouvement de la



Révolution, ceci d'autant plus que les révolutionnaires ont apporté à l'exercice des libertés, à l'application des principes d'égalité, des restrictions à l'avantage de la bourgeoisie et au détriment d'autres classes. Il en est ainsi de la notion du cens pour différencier les citoyens, notamment en matière de droits politiques.

Malgré ces restrictions au profit de la bourgeoisie montante, la Révolution proclame en droit et instaure en pratique l'égalité civile. C'est la fin des privilèges. Aux charges qui constituaient l'imposition traditionnelle, la Révolution substitue un système de contribution proportionnelle aux ressources, aux possibilités de chaque citoyen. Elle instaure également l'égalité devant le devoir militaire avec la conscription, mais aussi l'égalité pour l'accès aux emplois civils et militaires en supprimant la vénalité des offices.

Dans le domaine religieux, la Révolution rompt totalement avec le passé. Le clergé perd son statut, ses privilèges et se voit même dépouillé de ses attributions dans la société

civile: l'état civil lui est retiré et transféré aux municipalités, ses biens sont confisqués. La vente des biens nationaux a essentiellement profité à la bourgeoisie. Avec Bonaparte, certaines de ces mesures sont corrigées. Dès 1801, avec la signature du Concordat, l'Eglise se voit à nouveau reconnaître un rôle officiel, qu'elle doit cependant partager avec les autres cultes.

Dans le domaine juridique, les réformes sont encore plus profondes et plus durables. L'année 1804 est marquée par l'introduction du Code Napoléon, qui constitue encore aujourd'hui la base de notre Code civil. Cet important travail de codification est complété quelques années plus tard par un Code de Commerce et un Code pénal, qui constituent également jusqu'à nos jours l'essentiel des règles qui gouvernent notre société.

On le voit donc: l'héritage de la Révolution française reste important. Celle-ci a jeté non seulement les fondements du Luxembourg contemporain en contribuant à l'émergence de la bourgeoisie. On peut aussi affirmer que chez nous comme ailleurs les séquelles de la Révolution ont précipité la prise de conscience de l'appartenance à une communauté nationale, libérée de la loyauté monarchique. Elle a en tout cas contribué puissamment à faire du nationalisme un sentiment plutôt progressiste, ce qui sera tout au long du XIX^e siècle un facteur important dans l'évolution des sociétés européennes.

Mario Hirsch

